

N°DCS2024_03_009

 Département de l'Ain
 Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Syndicat m
 Veyle Vivante



Nombre de délégués élus : 49
 Nombre de délégués en exercice : 49
 Nombre de délégués votants : 28
 (32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 06 mars 2024

Date de Convocation : 23 février 2024

EPCI membres	Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Donne pouvoir à	Délégués suppléants	Présents	Absents	Délégués titulaires remplacés
Grand Bourg Agglomération	Henri BERNIGAUD			X		Alain BACONNET		X	
	François BOZONNET	X				Jean-Luc BERNARD		X	
	Bernard BRIDON	X				Christophe CHARTIER		X	
	Michel CHANEL		X			Isabelle COMTET		X	
	Baptiste DAUJAT	X				Yann CUBY		X	
	Guillaume FAUVET		X			Benoît FEUVRIER		X	
	Michel GIVORD		X		Martial LOISY	Stéphane GEORGE	X		Michel CHANEL
	Serge GUERIN	X				Magali GRACIO		X	
	Christophe JOLY			X		Christophe LAURENSON		X	
	Martial LOISY	X				Pascal LEGRAIS-BOUCHER	X		Fabien RELAVE
	Franck MOISSON			X		Hubert MARTIN		X	
	Georges PICOT			X		Morgan MERLE		X	
	Françoise POTHIER		X		Gérard BRANCHY	Jacques MEURENAND		X	
	Fabien RELAVE		X			Arnold MORANDAT		X	
Jean-Michel SIMONET	X				Fabienne PEDOUX		X		
Jean-Michel VANDEL		X			Fabien PUVILAND		X		
Communauté Communes de la Dombes	Gérard BRANCHY	X				Olivier BONNEFIN		X	
	Denis CHARNAY			X		Nicolas CLAIR		X	
	Jean-Marc CHATELET	X				Philippe DIARD		X	
	Francis DUMONT			X		Isabelle DUBOIS		X	
	Jean-François FERRIER			X		Gilles DUBOST		X	
	Bernard GILLET			X		Pascale ECORCE		X	
	André GIMOND			X		Pascal GAGNOLET		X	
	Arnaud GRAND	X				Jean-Michel GAUTHIER		X	
	Alain JAYR	X				Christine GRIMOUD		X	
	Ludovic LOREAU			X		Frédéric HAUPERT		X	
	Pascal MANGUELIN	X				Claire JACQUIER		X	
	Gérard MAURE		X		Pascal MANGUELIN	Hervé OTTAVIOLI		X	
	Chantal MUZY			X		Philippe PAILLASSON		X	
	Sonia PERI	X				Philippe PERREAULT		X	
Laurent PERRADIN		X			Olivier POLLIN		X		
Philippe POTTIER		X		Baptiste DAUJAT	Hubert SINARDET		X		
Noël RAVET			X		Didier VANDORT		X		
Communauté Communes de la Veyle	Guillaume AGATY		X			Jean-Claude AUBLANC	X		Richard BOACHON
	Richard BOACHON		X			Jean-Jacques BILLET		X	
	Paul BOULANGER			X		Bernard CHEVALIER		X	
	Francis BOURGEOIS			X		Stéphanie COURTIAL		X	
	Vincent BROYER	X				Michèle DANNACHER		X	
	Michel DUBOST			X		Julien DAUJAT		X	
	Patrick DURANDIN	X				François GABILLET	X		Michel DUBOST
	Julien FARGEOT	X				Charlène LABALME		X	
	Jean-Louis GIVORD	X				Jean-Paul LAUNAY		X	
	Pierre GONNARD	X				Joël MONIER	X		Guillaume AGATY
	Christian LORIN	X				Florian MOREL		X	
	Jean-Marie MANIGAND	X				Alexandre MUZY		X	
	Luc MICHEL	X				Christian PACCOUD		X	
	Dominique MOREL			X		Claude RABUEL	X		Francis BOURGEOIS
	Vincent MOREL			X		Clément RENOUD		X	
Leslie VOLATIER	X				Mathieu ROBELIN	X		Dominique MOREL	

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi six mars, à vingt heures se sont réunis à la salle annexe de la Mairie de Pont-de-Veyre BRANCHY et DAUJAT, dûment convoqués conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance :
Baptiste DAUJAT

Objet :
Approbation des opérations sous mandat pour l'année 2024

EXPOSE

Le Syndicat Mixte Veyle Vivante (SMVV) intervient, dans de nombreux cas, sur des terrains communaux ou privés ne lui appartenant pas.

Juridiquement, le SMVV peut effectuer ces maîtrises d'ouvrages après signature d'une convention de mandat avec les différentes parties et obtention d'une déclaration d'intérêt général si nécessaire.

Comptablement, ces aménagements relèvent bien de l'investissement mais ne doivent pas intégrer l'actif du syndicat. Ils sont donc inscrits en « opérations sous mandat ».

Les dépenses et les recettes liées à ces opérations pour compte de tiers sont respectivement imputées aux comptes 458-1 et 458-2. Les recettes sont assurées par les subventions versées et par les fonds propres du syndicat. Conformément à la nomenclature comptable du SMVV, la participation de ce dernier au financement de l'opération, via le solde à charge, est inscrite au compte de recettes en contrepartie d'une dépense au compte 2044. « Subventions d'équipement en nature ».

Ainsi, à la clôture de l'opération, la subdivision « dépenses » et la subdivision « recettes » présentent un montant égal.

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°365 en date du 02 mars 2022 relative à la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles en « subventions d'équipements versées » ;

Vu la délibération n°DCS2022_10_385 en date du 19 octobre 2022 relative à la fixation du mode de gestion de l'amortissement des immobilisations à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération n°DCS2022_10_384 en date du 19 octobre 2022 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier ;

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en date du 21 février 2024 ;

Vu le compte administratif 2023 ;

Considérant le programme d'actions présenté lors du DOB 2024 ;

Considérant le solde à charge des opérations sous mandat intervenu au cours du compte administratif 2023 pour un montant total de 11 063,10 €, relatif à l'opération pour compte de tiers n°35 « Protection de berges 2023 » :

- a. Aménagement de berges du Malivert à Saint-André-d'Huiriat ;
- b. Travaux de protection d'une berge communale à Grièges ;

Considérant que les soldes à charge des opérations sous mandat doivent être amortis sur une durée de 1 an ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE que le syndicat assure pour l'année 2024 la maîtrise d'ouvrage des nouvelles opérations listées ci-dessous :

Désignation de l'opération	Montant prévisionnel TTC	Durée estimée de l'opération
Aménagement de l'Etre à Polliat : étude de conception	45 000 €	12 mois
Gestion Milieu Dombistes – Année 2024 : travaux	5 000 €	12 mois
Compensations environnementales – SEPEC	40 000 €	12 mois
Compensations environnementales – Philibert SAVOURS	55 000 €	12 mois
Protection de berges – année 2024	10 000 €	12 mois
Restauration ripisylve – année 2024	15 000 €	12 mois

AUTORISE le Président à signer les conventions nécessaires à l'intervention du syndicat ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif des exercices concernés au compte 458-1 et 458-2 ainsi qu'au compte 2044... pour la participation du syndicat sur ses fonds propres ;

Fait et délibéré à Pont-de-Veyle, l'an, mois et jour susdits.

Le Président du SMVV,
Gérard BRANCHY

Le Président de séance,
Baptiste DAUJAT



